



# BAC PROFESSIONNEL

## Aménagements Paysagers

(BAC PRO – A.P.)

**En alternance**

### Durée

2 à 3 ans

Durée en centre de formation :  
1330 h ou 1855 heures.

Durée des périodes en entreprise : classe de seconde : 32 semaines, classe de première ou de terminale : 28 semaines.

### Dates

Septembre - juin

### Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

### Lieu

Campus Provence-Ventoux  
Unité Formation Apprentissage  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

### Mode de financement et tarif

Nous contacter.

## Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat  
sur notre site internet.

### Le travail et les métiers

Le jardinier paysagiste participe aux travaux quotidiens et exécute chaque jour le travail nécessaire à l'entretien et à la création d'espaces verts.

### Les objectifs pédagogiques – « Être capable de ... »

- Analyser au préalable à l'intervention sur un aménagement
- Organiser le chantier en amont de l'intervention
- Suivre le chantier encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- Implanter et entretenir des infrastructures
- Entretien des matériels, machines et équipements.

### Le public concerné et modes de financement

Etre âgé de 16 à 29 ans révolus, possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3<sup>ème</sup> générale.

Contrat d'apprentissage.

### Les prérequis

- Aimer le travail en extérieur
- Avoir du sens pratique et des capacités d'observation
- Être capable de suivre la chronologie d'un chantier

### Les conditions d'entrée

**Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat qui prend contact avec l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature**

Accès en classe de seconde : Après la classe de 3<sup>ème</sup>.

Accès en classe de 1<sup>ère</sup> : être titulaire du CAPA/BEPA ou BPA de la spécialité et satisfaire aux tests de positionnement, ou si titulaire d'un BEPA ou CAPA autre spécialité ou si après une classe de 1<sup>ère</sup> autre spécialité.

Etre reconnu apte par la médecine du travail.

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée.

Contacts : Nicolas Carvin et Gaëtan Plain 04 90 60 80 90  
[nicolas.carvin@educagri.fr](mailto:nicolas.carvin@educagri.fr) / [gaetan.plain@educagri.fr](mailto:gaetan.plain@educagri.fr)

## Contenu de la formation

### Classe de seconde

Modules d'enseignement général		Modules professionnels	
EG1	104 h	EP1	59 h
EG2	42 h	EP2	63 h
EG3	51 h	EP3	67 h
EG4	84 h		
CHANTIER ECOLE			30 h
STAGE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE ET SECURITE			25 h

**Total : 525 heures**

### Classes de première et terminale

Modules d'enseignement général		Modules professionnels	
MG1	258 h	MP1	135 h
MG2	80 h	MP2	112 h
MG3	92 h	MP3	142 h
MG4	230 h	MP4	117 h
		MP5	58 h
		MAP	56 h
		SST	15 h
		CACES	35 h
Total	660 h	Total	670 h

**Total: 1330 heures**

## Modalités Pédagogiques

Modalité utilisée : alternance présentiel /entreprise.

Cours magistral ; travail de groupe ; cours pratiques ; Mise en place de chantier école ; CACES ; SST.

## Evaluation :

- 50% en Contrôle en Cours de Formation.
- 50% en Epreuves Terminales.

## Validation de la formation

Le diplôme sera validé si une note  $\geq 10$  est obtenue sur l'ensemble des épreuves.

Epreuves de contrôle si la note obtenue à la fin de épreuves est comprise entre 8 et 10 (sous réserve de l'obtention d'une note  $\geq 10$  à l'épreuve E7) et validation si la note finale est  $\geq 10$ .

Le candidat se verra attribuer un diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau 4 (Fiche RNCP n° 31691).



*Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*

*Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)*